

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Pierre PRIBETICH (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Claire TOMASELLI (pouvoir M. BERTHIER) - Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Georges MEZUI (pouvoir M. DESEILLE) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Nora EL MESDADI (pouvoir M. LOVICH I) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2020

Monsieur Deseille expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2020.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, il est nécessaire d'opérer les ajustements ci-dessous :

1) Lors de sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association européenne des sports de Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2020 dont le développement des relations internationales avec les clubs dijonnais.

Par courriel en date du 24 juin 2020, l'association précitée a informé la Ville de la non réalisation de la bourse de partenariats sportifs franco-allemands qui devait avoir lieu du 15 au 17 mai 2020 compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid19 et de son report au cours de l'année 2021, et sollicite le transfert de la subvention accordée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 pour l'édition 2021.

Par conséquent, il vous est proposé de modifier l'objet de la subvention accordée à l'association européenne des sports de Bourgogne Franche-Comté lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 comme suit "Pour l'organisation de la bourse de partenariats sportifs franco-allemands au cours de l'année 2021" et de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 20-030 du 13 janvier 2020 joint au présent rapport.

2) Lors de sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association "Parc Ecoloisirs Sportifs" pour l'année 2020 y compris l'organisation de la coupe de France de sarbacane.

Par courriel en date du 30 juin 2020, l'association a informé la Ville de l'annulation de la coupe de France de sarbacane qui devait avoir lieu les 28 et 29 novembre 2020 et du report de cet événement les 14 et 15 mai 2021.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de modifier l'objet de la subvention accordée à l'association "Parc Ecoloisirs Sportifs" lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 comme suit "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020" et m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 20-074 du 9 février 2020 joint au présent rapport.

3) Lors de sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 600 € à la compagnie du Sablier pour l'année 2020 y compris l'organisation du festival "Ateliers en Scènes".

Lorsque l'association précitée a déposé sa demande d'aide financière auprès de la Ville pour l'année 2021, elle a indiqué que le festival "Ateliers en Scènes" qui devait avoir lieu du 17 au 20 juin 2020 a été annulé en raison de la crise sanitaire liée au Covid19 et est reporté en 2021.

Il vous est donc proposé de modifier l'objet de la subvention accordée à la compagnie du Sablier lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 comme suit "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020 y compris l'organisation de l'édition 2021 du festival "Ateliers en Scènes".

4) Lors de sa séance du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé, au titre de l'année 2020, les subventions suivantes :

- 1 400 € pour le fonctionnement de l'association "ADEXPRA – Radio Dijon Campus",
- 2 300 € à la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or pour le fonctionnement du centre social des Grésilles,
- 150 € pour le fonctionnement de l'association "HADIPPA".

La Ville demande aux associations précitées d'utiliser la moitié de l'aide financière attribuée pour les actions qu'elles organiseront lors du festival "Les Nuits d'Orient".

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de modifier l'objet des subventions susvisées comme suit :

- Association "ADEXPRA – Radio Dijon Campus" : 700 € pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020 et 700 € dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient 2020",
- Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or : 1 150 € pour le fonctionnement du centre social des Grésilles au titre de l'année 2020 et 1 150 € dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient 2020",
- Association "HADIPPA" : 75 € pour le fonctionnement au titre de l'année 2020 et 75 € dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient". Il est précisé que l'aide financière pour le festival "Les Nuits d'Orient 2020" sera complétée par un financement dans le cadre d'une prestation de service.

5) Lors de sa séance du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1 100 € à la Fédération Française des MJC pour l'année 2020 destinée à la Maison-phare.

La ville demande à l'association précitée d'utiliser l'intégralité de l'aide financière attribuée dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient".

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de modifier l'objet de la subvention comme suit "pour la participation de la Maison-phare au festival "Les Nuits d'Orient"".

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions et leurs modalités de versement ainsi que les modifications des objets des subventions accordées lors du Conseil Municipal du 28 mai 2020 telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - modifier l'objet de la subvention de 1 000 € accordée à l'association sportive européenne des sports de Bourgogne Franche-Comté lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 comme suit "Pour l'organisation de la bourse de partenariats sportifs franco-allemands au cours de l'année 2021" et m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 20-030 du 13 janvier 2020 joint au présent rapport ;

5 - modifier l'objet de la subvention de 1 000 € accordée à l'association "Parc Ecoloisirs Sportifs" lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 comme suit "Subvention de fonctionnement 2020" et m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 20-074 du 9 février 2020 ;

6 - modifier l'objet de la subvention de 3 600 € accordée à la compagnie du Sablier lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 comme suit "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020 y compris l'organisation de l'édition 2021 du festival "Ateliers en Scènes"" ;

7 - modifier l'objet de la subvention de 1 400 € accordée à l'association "ADEXPRA – Radio Dijon Campus" lors du Conseil Municipal du 28 mai 2020 comme suit "700 € pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020 et 700 € dans le cadre du festival "Les Nuits d'orient 2020"" ;

8 - modifier l'objet de la subvention de 2 300 € accordée à la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or lors du Conseil Municipal du 28 mai 2020 comme suit "1 150 € pour le fonctionnement du centre social des Grésilles au titre de l'année 2020 et 1 150 € dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient 2020"" ;

9 - modifier l'objet de la subvention de 150 € accordée à l'association "HADIPPA" lors du Conseil Municipal du 28 mai 2020 comme suit : "75 € pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020 et 75 € dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient 2020"" ;

10 - modifier l'objet de la subvention de 1 100 € accordée à la Fédération Française des MJC lors du Conseil Municipal du 28 mai 2020 comme suit "pour la participation de la Maison-phare au festival "Les Nuits d'Orient"" ;

11 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 10